

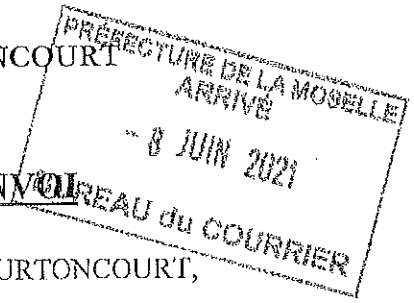
COMMUNE DE BURTONCOURT

BORDEREAU D'ENVOI

Le Maire de la Commune de BURTONCOURT,

à

PREFECTURE DE LA MOSELLE
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
 Bureau du contrôle de légalité
 9, place de la Préfecture
 BP 71014
 57034 METZ Cedex

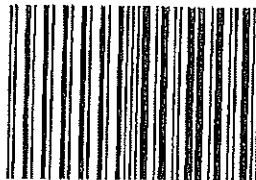
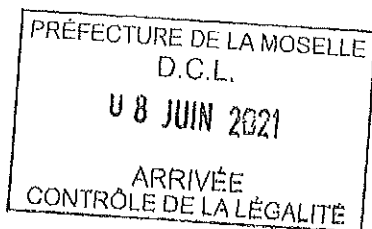
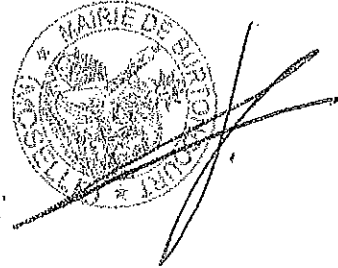


<u>DESIGNATION DES PIECES</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<u>Délibération N° 21/2021</u> ; Travaux Local Technique	132 1 exemplaire	Pour contrôle de légalité
<u>Délibération N° 22/2021</u> ; CLECT - Loi LOM -- Compétence Mobilité	132 1 exemplaire	
<u>Délibération N° 23/2021</u> ; Avenant contrat d'assurance VILASSUR	133 1 exemplaire	
<u>Nombre total des actes transmis :</u>	3	

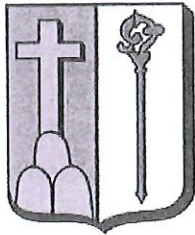
Burtoncourt, le 07 Juin 2021.

Le Maire,

André HOUPERT



Delbz-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 06 JUIN 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 28 Mai 2021

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé (procuration WITTKOWSKI Nicolas).

N° 23 – 2021 : AVENANT CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance Groupama Villassur N° 1013, convenant de la nouvelle date de fin du contrat fixée au 15/06/2026, résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties au moins 2 mois avant son échéance. Les autres clauses et conditions du contrat sont inchangées.

Pièce jointe : Avenant.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

10 JUIN 2021

André HOUPERT



Burtoncourt, le 06 Juin 2021.

Le Maire,

André HOUPERT





MARCHE ENTREPRISES ET COLLECTIVITES
Département Collectivités
CS 97830
21078 DIJON Cedex
Tel. : 03.80.78.31.42
Fax : 03.80.73.41.41

COMMUNE DE BURTONCOURT
MR LE MAIRE

35 RUE DE LORRAINE

57220 BURTONCOURT

N'oubliez pas de rappeler vos références
Souscripteur n° 43018136L UG : 25020
Votre contrat n° 1013

CONTRAT D'ASSURANCE
VILLASSUR
AVENANT

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que :

La nouvelle date de fin du contrat référencé ci-dessus est fixée au : **15/06/2026**

Le contrat est résiliable, annuellement, par l'une ou l'autre des parties, au moins 2 mois avant son échéance, le cachet de la poste faisant foi.

Les autres clauses et conditions du contrat sont inchangées.

Fait à Dijon, le 3 mai 2021

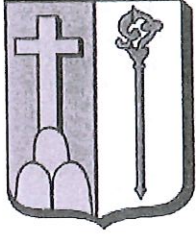
Pour Groupama, par délégation

Le Souscripteur

le Maire,

André HAUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 06 JUN 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 28 Mai 2021

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé (procuration WITTKOWSKI Nicolas).

N° 22 – 2021 : CLECT – LOI LOM – Compétence Mobilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Après avoir pris connaissance de la délibération de la CCHCPP N° DDC43-2021 Loi LOM – Compétence Mobilité du 25 Mars 2021 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Maire précisant qu'après la réunion CLECT du 25 Mars 2021 n'ayant abouti à aucune décision, ni programmation ;

Émet un avis défavorable à la prise de compétence de la Loi LOM – Compétence Mobilité par la CCHCPP.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **10 JUN 2021**
Le Maire,

André HOUPERT

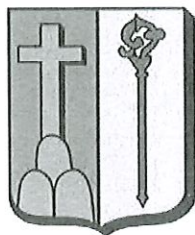


Burtoncourt, le 06 Juin 2021.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 06 JUIN 2021 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 28 Mai 2021

PRESENTS : HOUPERT André / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: JAGER Bruno (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé (procuration WITTKOWSKI Nicolas).

N° 21 – 2021 : TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à commander les travaux de construction d'un local technique avec l'entreprise LS BÂTI à EBERSVILLER (57320) pour un montant de 23 775.00 € HT, soit un montant de 28 530.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à modifier les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 pour l'opération 24 – Local Technique comme suit :

- Article 020 – Dépenses imprévues section d'investissement : - 2 600 €
- Article 2313 – Constructions : + 2 600 €

Délibération certifiée exécutoire,
 Burtoncourt, le **10 JUIN 2021**
 Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 06 Juin 2021.

Le Maire,

André HOUPERT

